

Promesses trahies de la CAQ en cette fin d'année scolaire

Chers membres du SEDR-CSQ,

L'année scolaire qui s'achève se termine comme elle a débuté. En effet, nous jouons à nouveau dans le film des coupures. Mais non, que dis-je, ce ne sont pas des coupures! Ce sont des efforts d'optimisation pour atteindre des cibles budgétaires. Un seul constat, c'est une déplorable tentative de maquillage sémantique inutile et improductive. Ainsi, peu de temps après la rentrée, nous constatons des compressions majeures à la francisation à l'éducation des adultes. Puis, le 11 avril, les admissions au programme Lancement d'une entreprise étaient suspendues indéfiniment, par ordre du ministre de l'Éducation, dans tous les centres de formation professionnelle.

Maintenant, on demande de sabrer un milliard de dollars dans le réseau scolaire! Concrètement, cela se traduit par des coupures imposées de 25,4 M\$ au Centre de services scolaire des Navigateurs et de 16 M\$ au Centre de services scolaire des Découvreurs. De plus, le nombre d'élèves augmente et les besoins particuliers explosent. C'est du jamais vu! En comparaison, les années de « rigueur budgétaire » à l'époque du gouvernement de Philippe Couillard sont de la rigolade! La directive d'éviter d'impacter les services aux élèves relève de la lubie et de la pensée magique. C'est un drame pour nos collègues qui œuvrent dans des postes de professionnels ou de personnel de soutien. Ne nous méprenons pas. L'élève qui n'obtient pas les services auxquels il a droit se tournera vers son enseignante ou son enseignant pour obtenir l'aide ou le soutien dont il a besoin. Le résultat des courses? Un autre alourdissement de la tâche! Bien que les balises de nos conventions collectives protègent les limites quant au nombre maximum d'élèves par groupe, le nombre de périodes d'enseignement ressource et de nombreux autres paramètres, les compressions qui affectent nos collègues nous affectent aussi.

Toujours au chapitre des coupures, je me permets de rapporter les paroles d'Éric Gingras, président de la CSQ. « *On vit, en ce moment, exactement ce que l'on craignait : le retour des compressions budgétaires qui sapent les services et le moral du personnel. Ces annonces, faites en fin de course, n'augurent rien de bon pour l'année qui vient. On se demande où est la volonté politique de ce gouvernement de faire de l'éducation une priorité. Où est le ministre de l'Éducation pour défendre son réseau? Il faut arrêter le niaisage et les esquives sémantiques : persister à dire qu'il ne s'agit pas de compressions budgétaires et que l'on demande seulement de respecter les budgets, c'est prendre le personnel – et les parents aussi d'ailleurs – pour des valises. Pour la Centrale, le retour à l'austérité budgétaire est une conséquence directe des mauvais choix politiques faits par ce gouvernement. Ce que le personnel veut, ce que les parents veulent, ce que les Québécoises et Québécois veulent, ce sont des services. À la CSQ, de concert avec nos fédérations et nos syndicats affiliés, ce que l'on demande, c'est que le personnel puisse se concentrer sur l'essentiel : la réussite éducative des jeunes et le bon fonctionnement du réseau. Nous continuerons de dénoncer ce qui ne fait aucun sens, de pointer les problèmes et de proposer des solutions* ».



Par ailleurs, la multiplication des projets de loi de ce gouvernement qui visent, directement ou indirectement le personnel enseignant, sont des attaques qui nuisent au recrutement et à la rétention de collègues dans le réseau scolaire. Le premier ministre a répété, inlassablement, qu'il voulait faire de l'éducation l'une des principales priorités de son gouvernement. Voici l'illustration parfaite que l'on fait exactement le contraire de ce que l'on avance en parole. Concrètement, le projet de loi 89 (PL89) vise à restreindre le droit de grève. En effet, le ministre du Travail peut intervenir s'il estime que le bien-être de la population est mis en cause et que l'exercice de la grève peut entraîner un préjudice grave ou irréparable. Ces changements ont pour effet de limiter l'exercice du droit de grève. Le PL89 prévoit qu'en cas de grève ou de lock-out devront maintenant également être maintenus les « services assurant le bien-être de la population ». « Les services minimalement requis pour éviter que ne soit affectée de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population, notamment celle des personnes en situation de vulnérabilité. » Or, malgré la multiplication des interventions, notamment en commission parlementaire, ledit projet a été adopté sans une seule modification majeure.

De plus, les syndicats de l'enseignement demandent le retrait des articles modifiant les droits et obligations des enseignantes et enseignants qui figurent au projet de loi 94. Ceux-ci jugent que les mesures liées au « rehaussement de la qualité des services éducatifs (planification pédagogique obligatoire, évaluation annuelle, comités qualité, guide des bonnes pratiques) » ne feront qu'alourdir la tâche et risquent surtout de souffler sur les braises du découragement et de l'épuisement.

Ironiquement, le slogan publicitaire « *et ce n'est pas tout* » prend tout son sens ici. Le même gouvernement, avec le projet de loi 100, change radicalement le régime de négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic. Ainsi, insatisfait de la conduite des dernières négociations, le gouvernement, qui est à la fois législateur et employeur, change le cadre. Les 30 matières locales qui existent dans les ententes locales disparaîtront lorsque la loi sera adoptée. Concrètement, les congés pour une partie d'année ou de tâche, les listes de priorité et leur utilisation, les éléments de consultation via les comités et de nombreux autres éléments seront dorénavant négociés au palier national.

Est-ce possible d'en ajouter encore? Poser la question, c'est y répondre. Le ministre Jean Boulet a jugé utile de proposer un projet de loi omnibus qui limite le volet santé et sécurité au travail dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Il retire à la CNESST la possibilité d'imposer l'obligation de rédiger un programme de prévention particulier à certains risques et de nommer un représentant en santé et sécurité (RSS) dans ces réseaux. Concrètement, le régime différencié propose, pour les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux, de limiter les fonctions du comité de santé et de sécurité au travail (SST). L'employeur, seul, pourra déterminer l'information et la formation à dispenser en matière de SST. L'employeur, seul, déterminera les équipements de protection individuelle (ÉPI). La tenue d'un registre d'évènements ne sera plus une fonction du comité. Le comité perd le pouvoir d'enquêter et de recevoir les informations pertinentes et ne recevra plus les suggestions et les plaintes des travailleuses et des travailleurs. De plus, toujours pour ces deux réseaux, les responsables en santé et sécurité (RSS) ne pourront pas inspecter les lieux de travail, identifier les situations qui sont source de danger, faire des recommandations (incluant celles concernant les risques psychosociaux) ou intervenir dans les cas de droit de refus.





Un seul constat objectif s'impose! Le gouvernement de la CAQ s'attaque aux enseignantes et aux enseignants. Nous sommes à des années-lumière ou des galaxies des promesses phares de faire de l'éducation une priorité! Les dirigeants syndicaux insistent sur le fait que le courage politique, c'est de savoir écouter, de rallier et de prendre les bonnes décisions, même quand elles impliquent de se remettre en question. Comme le souligne Éric Gingras, « *Nous pensons que l'éducation est un projet collectif porteur pour notre société et stratégique pour l'avenir du Québec. J'ai souvent parlé du fait qu'avec la dernière négociation, on s'était donné une impulsion et qu'il fallait surtout poursuivre sur cette lancée, qu'il y avait du travail à faire, mais que la CSQ serait là pour avancer. Mais c'est difficile de faire les choses autrement avec un gouvernement qui fait de la vieille politique. En cette fin d'année, on veut dire aux membres du personnel que nous sommes fiers d'eux et les remercier pour leur travail. Que nous sommes fiers de porter leur voix et que nous continuerons à le faire!* »

Solidairement, tous unis, nous poursuivrons les contestations, maintiendrons la mobilisation et accentuerons la pression afin d'améliorer les conditions d'exercice de la profession enseignante et la réussite des élèves. Toutes ces attaques représentent des carburants que nous utiliserons collectivement pour accroître notre détermination!



Martin Hogue
Président

